



Droit à l'acquisition de la nationalité française

Par **johnpadrinho**, le **14/07/2014** à **20:14**

Bonsoir, j'ai eu un fils hors mariage il y a des années et maintenant il a 17ans... Nous nous connaissons et nous avons de bonnes relations ensemble... Je voudrai le reconnaitre avant ses 18ans pour qu'il puisse acquérir ma nationalité (Française). Je voudrai savoir combien de temps la démarche prend-t-elle pour qu'il puisse prendre sa nouvelle nationalité et par conséquent son nouveau passeport, lorsque sa mère, lui et moi avons déjà signé tous les papiers nécessaires à la reconnaissance... ? Merci.